

**COMPOSITION DES JURYS
UFR SCIENCES HUMAINES
Année universitaire 2025-2026**

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU les arrêtés de délégation de signature du Président prévoyant que les jurys d'examens sont désignés par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 2 Archéologie, Sciences pour l'Archéologie, parcours Archéologie, Culture, Territoires, Environnement – Archéo-Géo-Sciences (ACTE-AGES)** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2025-2026 :

Président : Stefan WIRTH

Membres : Jean-Pierre GARCIA
Charly MASSA
Fabrice MONNA
Pierre NOUVEL
Olivia PUEL
Amélie QUIQUEREZ

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences Humaines et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 17 novembre 2025

Pour le Président,
Le Directeur de l'UFR Sciences Humaines



Hervé MOUILLEBOUCHE